



Table des matières

Diabète-----	2
Diabète insulino-traité-----	6



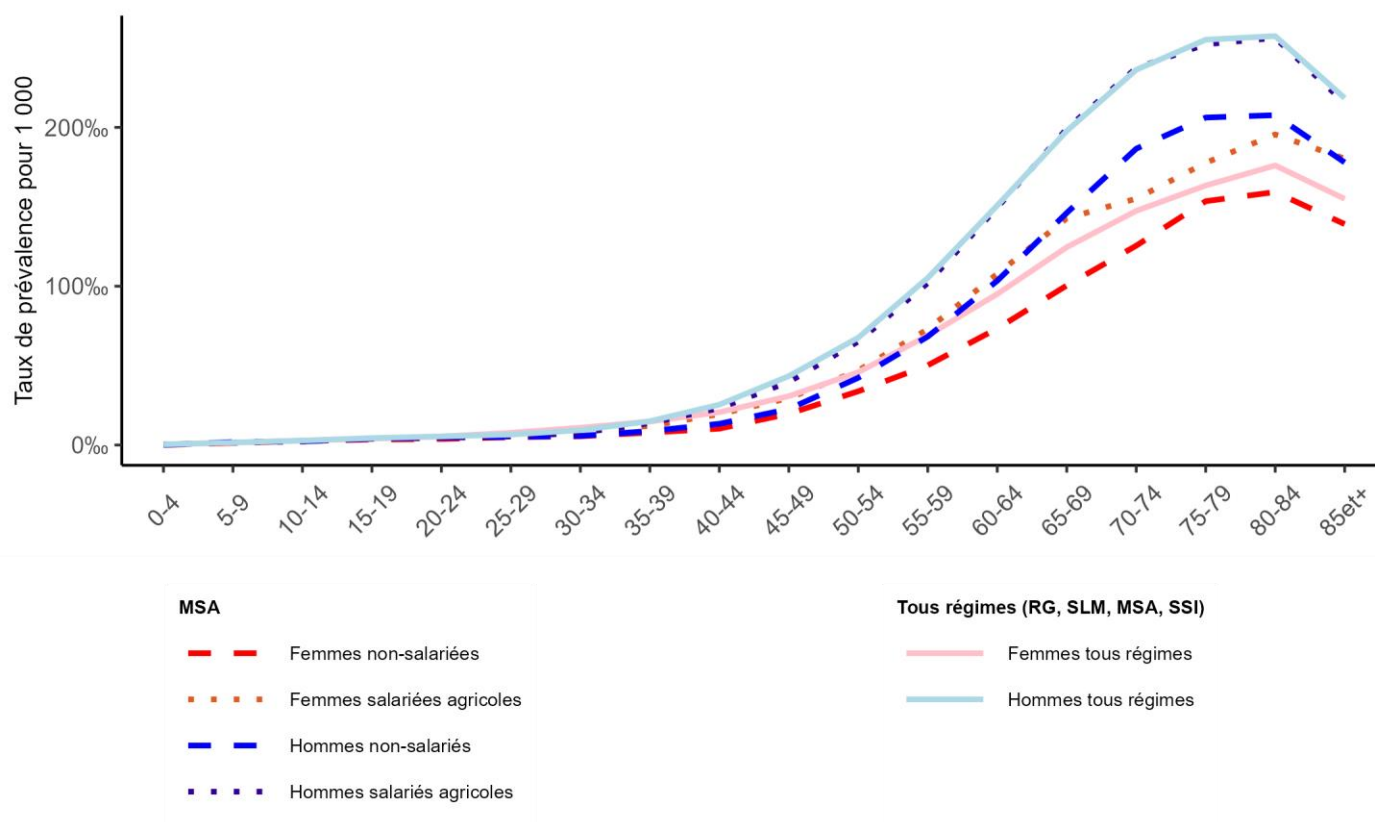
Diabète

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 230 697
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,92 %
- Taux de prévalence : 82,1 ‰
- Âge moyen : 72,2 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,9 % / 41,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 16 984

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

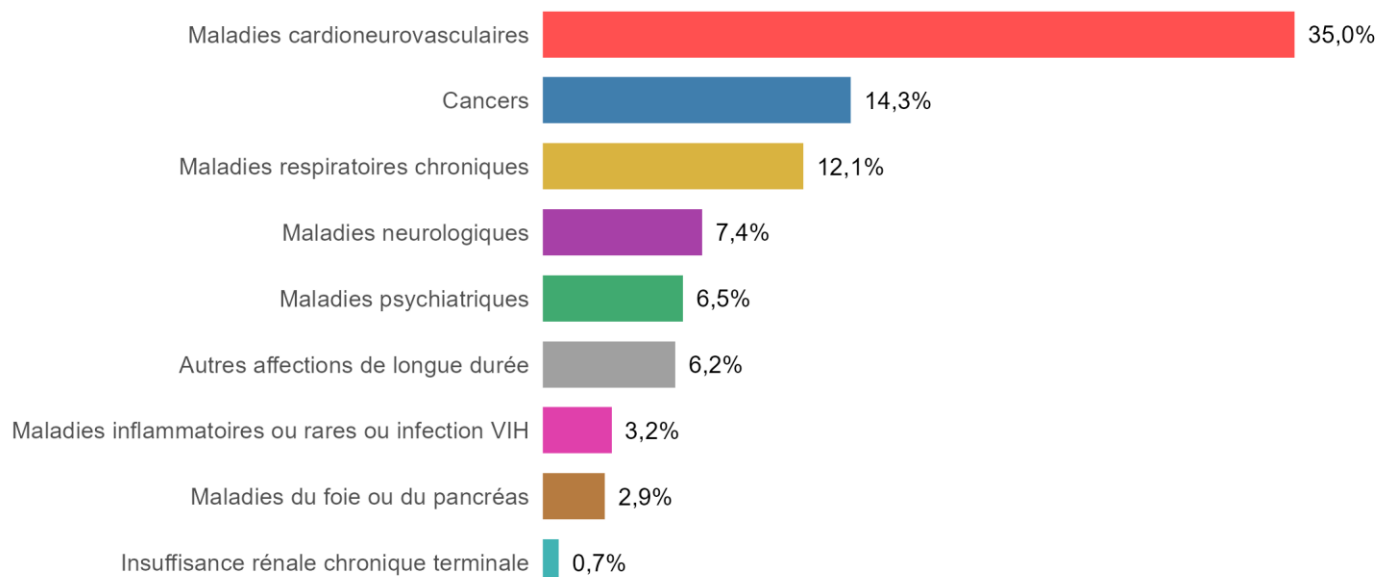


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

58,5 % des assurés pris en charge pour *Diabète*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	109 477	80,8	***
Salariés	121 220	102,0	***

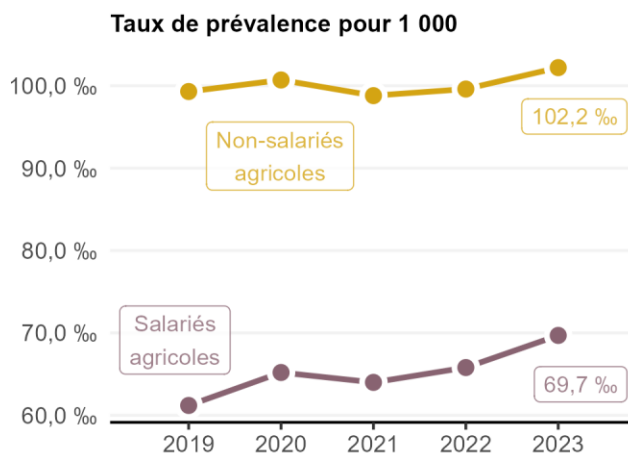
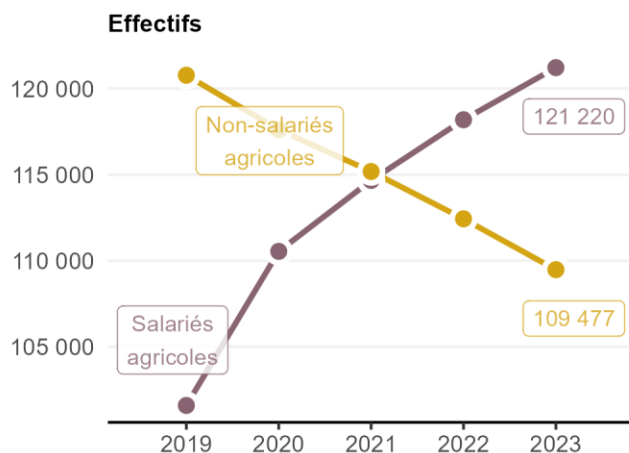
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
230 697	646 406 109€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



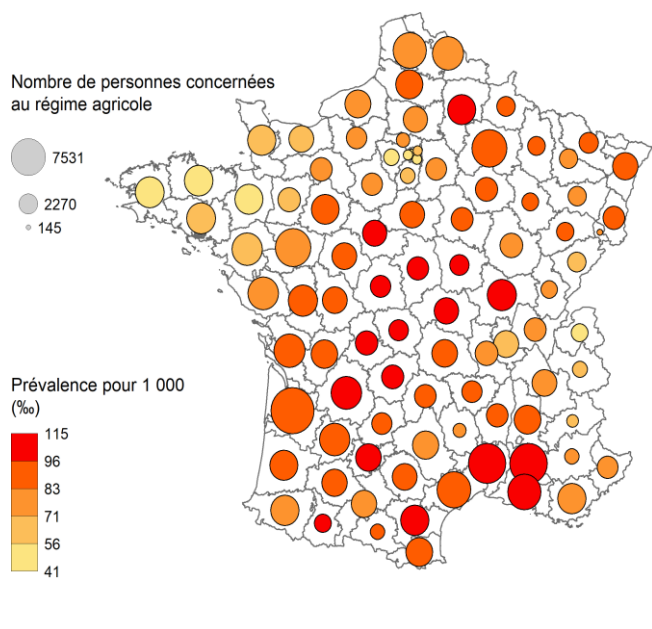
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



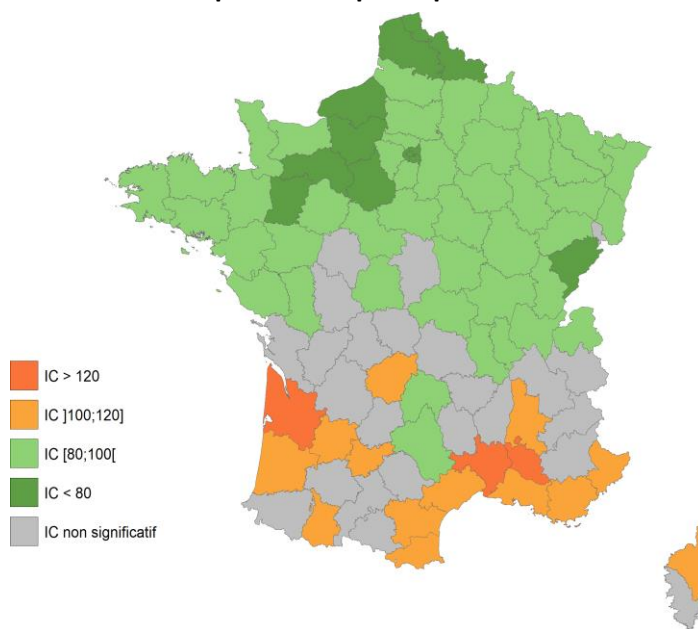
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Diabète (DIA_CAT_CAT) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



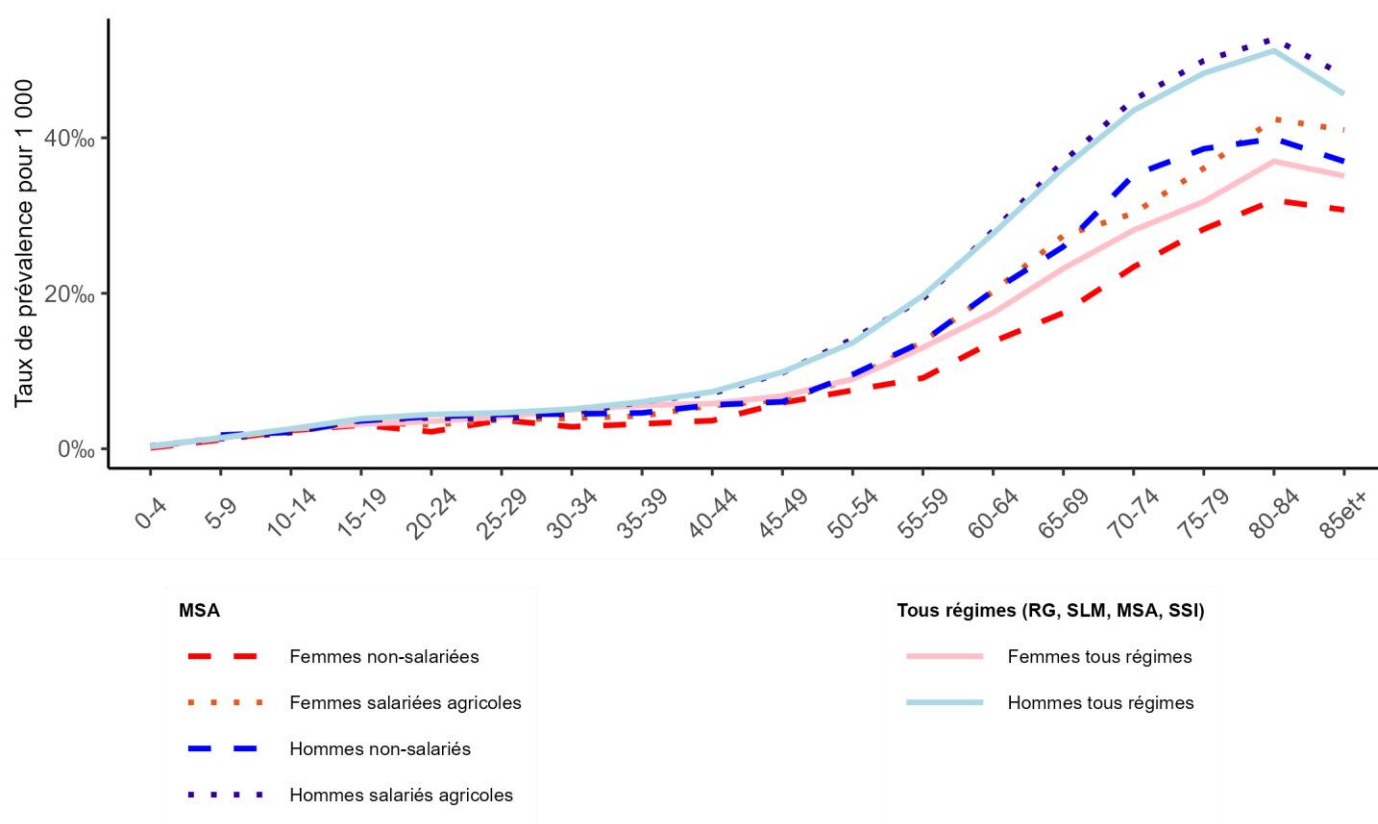
Diabète insulino-traité

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 48 290
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,17 %
- Taux de prévalence : 17,2 ‰
- Âge moyen : 70,1 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,4 % / 41,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 7 129

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



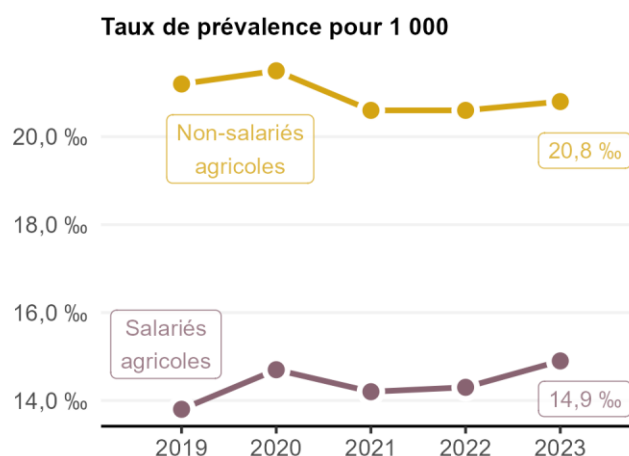
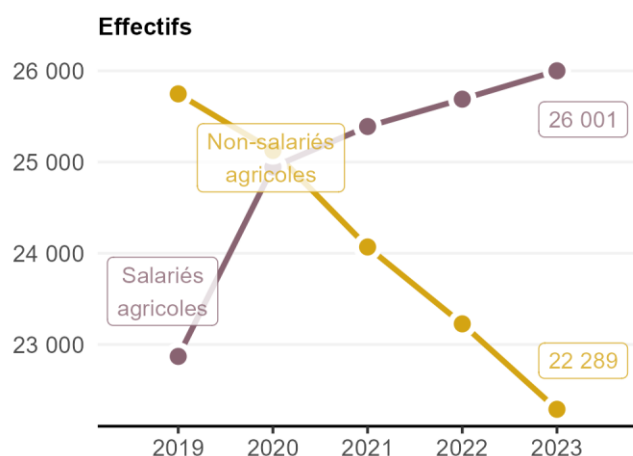
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	22 289	80,7	***
Salariés	26 001	103,8	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



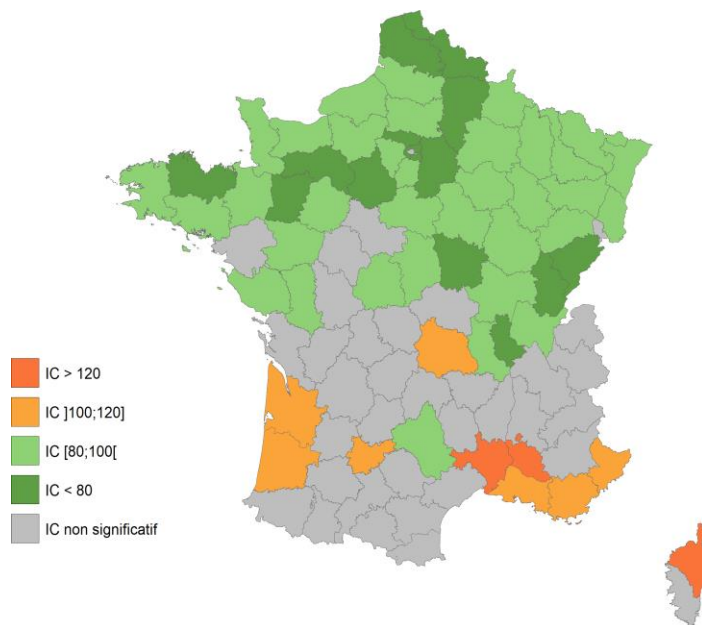
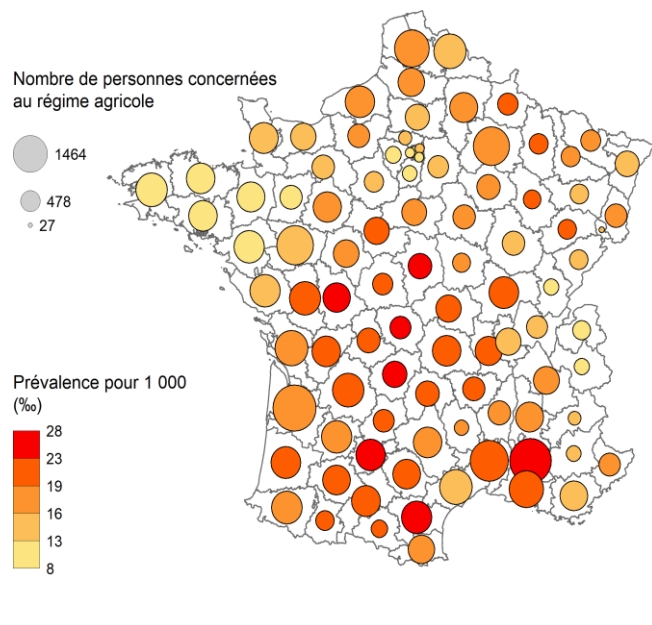
Source: SNDS



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Diabète insulino-traité (DIA_INS_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.